



RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00535

Numéro SIREN : 819 904 590

Nom ou dénomination : 4J VISION

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2016 sous le numéro de dépôt 3205

DÉPOT N° A3205 DU 19 MAI 2016

19 MAI 2016
TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE DE CLERMONT-FERRAND

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS

Apports effectués par :

Monsieur Patrick JALLET
Bessoles
63790 SAINT VICTOR LA RIVIERE

A la Société :

SARL 4J VISION
Bessoles
63790 SAINT VICTOR LA RIVIERE



ATRIA Experts-comptables & Auditeurs
7, Allée du Groupe Nicolas Bourbaki - 63170 AUBIERE
Tél. : 04 73 31 31 08 - Fax : 04 73 31 09 65
Mail : contact@atria-eca.fr - Web : www.atria-eca.fr
SARL au capital de 360 000 € - RCS Clermont-Ferrand 478 948 029

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS

SARL 4J VISION

Bessoles

63790 SAINT VICTOR LA RIVIERE

Monsieur,

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui nous a été confiée par décision de l'associé unique de la SARL 4J VISION en date du 10 mai 2016 à SAINT VICTOR LA RIVIERE, concernant l'apport de parts sociales de la SARL JALLET JEAN-CLAUDE par Monsieur Patrick JALLET, nous avons établi le présent rapport prévu à l'article L.223-9 du code de commerce.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts à émettre par la société bénéficiaire de l'apport, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération envisagée
2. Vérifications effectuées
3. Conclusion

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ENVISAGEE

A) Sociétés concernées

La société à responsabilité limitée JALLET JEAN-CLAUDE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT FERRAND sous le numéro 391 390 416. Son capital social est constitué de 380 parts d'une valeur de 527 euros chacune, soit 200 260 euros. Le gérant est actuellement Monsieur Patrick JALLET. Elle a pour objet social La vente de fruits et légumes, en gros ou au détail, primeur, et la vente d'alimentation générale.

La société à responsabilité limitée 4J VISION est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT FERRAND sous le numéro 819 904 590. Son siège social est fixé à Bessoles, 63790 SAINT VICTOR LA RIVIERE.

B) But de l'opération

L'opération consiste en l'apport de 308 parts sociales détenues à titre individuel par Patrick JALLET dans la SARL JALLET JEAN-CLAUDE à la SARL 4J VISION, dont il est l'associé unique.

L'objectif est de gérer ces participations dans le cadre d'une société.

C) Evaluation des apports

Il ne sera pris en charge aucun élément d'actif ou de passif de la société JALLET JEAN-CLAUDE.

Les 308 parts sociales apportées par Monsieur Patrick JALLET, de valeur nominale 527 euros, ont été évaluées à une valeur de 1 847.40 euros chacune.

La valeur globale de l'apport, constitué de 308 parts sociales, s'établit donc à 569 000 euros.

D) Rémunération des apports

En rémunération de l'apport des titres de la SARL JALLET JEAN-CLAUDE, évalué à 569 000 euros, il sera créé par la société 4J VISION et attribué à l'apporteur :

- 5 690 parts sociales de la société 4J VISION, d'une valeur nominale de 100 € chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux parts anciennes et jouiront des mêmes droits.

2. VERIFICATIONS EFFECTUEES

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission et qui consiste à :

- Prendre connaissance des entités, du contexte juridique et économique de l'opération ;
- Consulter les documents juridiques relatifs à cette opération ;
- Analyser les derniers comptes annuels transmis ;
- Vérifier la réalité des actifs apportés ;
- Contrôler la valeur attribuée aux apports pris individuellement ;
- S'assurer de l'absence d'événements, éventuellement survenus entre la date d'évaluation et celle de notre rapport, qui seraient de nature à remettre en cause cette évaluation ;
- Obtenir une lettre d'affirmation de la direction.

3. CONCLUSION

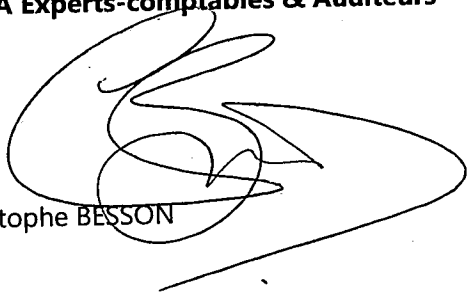
Au vu du contrat d'apport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à 569 000 euros.

La valeur globale des apports correspond au moins à la valeur nominale des titres à émettre.

Il ne nous a pas été signalé d'avantage particulier.

Fait à Aubière, le 18 mai 2016,

Le commissaire aux apports
ATRIA Experts-comptables & Auditeurs


Christophe BESSON



Segeco

GÉRER / AMÉLIORER
vos obligations / votre performance

SEGECO RIOM

B.P. 50152 - 63204 RIOM CEDEX

☎ 04 73 33 44 00 ☎ 04 73 63 08 26

riom@segeco.fr

RIOM, le 19 mai 2016

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
40 Rue de l'ange
BP 180

63005 CLERMONT FERRAND CEDEX

19 MAI 2016
LE :
TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE DE CLERMONT-FERRAND

Chère Madame,

Nous vous prions de trouver sous ce pli pour dépôt, les pièces ci-après concernant l'augmentation de capital par apport en nature de notre cliente :

4J VISION

SARL unipersonnelle au capital de 1 000 €

Siège social Bessolles à ST VICTOR LA RIVIERE (63790)

819 904 590 RCS CLERMONT FERRAND

- un exemplaire du rapport du commissaire aux apports
- un chèque de 15,73 €

SIEGE SOCIAL :

Z.I. 12, avenue de Coubon
43700 BRIVES CHARENSAC
04 71 05 38 70 - www.segeco.fr

Les récépissés de dépôt et factures, sont à adresser à notre Cabinet et non à la société 4J VISION.

S.A. au capital de 7983 254 €
R.C.S LE PUY EN VELAY B 587 350 273
NAF : 6920Z. Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région de Clermont-Ferrand et Lyon.

Vous en remerciant par avance, veuillez croire, Chère Madame, en l'assurance de nos sentiments dévoués.



Audrey DUFOUR
Manager Département Juridique
